

intact après que cette guerre cruelle eut pris fin.

Pourquoi priverions-nous le Canada de la part que nous avons prise aux affaires étrangères depuis quelques années. Et ce n'est là, espérons-le, que le commencement de cet intérêt commun aux affaires mondiales qui contribue à rendre un peuple moins provincial, qui le lance dans le va-et-vient de la vie de cette grande association de l'humanité dont il fait partie.

Mon honorable ami a trouvé dans le discours du trône une chose fort agréable, je veux parler de l'allusion au projet de loi électoral. Cette allusion a eu pour lui beaucoup de saveur parce qu'elle lui a permis de reprendre un sujet ressassé, tant de fois débattu, avec le résultat que les diverses théories et les conceptions imaginatives de mon honorable ami ont été remises au jour encore et encore. Toutefois, le sujet a donné lieu à quelques blâmes par mon honorable collègue et cela a paru lui faire plaisir.

Il s'est vivement intéressé à la manière constitutionnelle dont le Gouvernement a conduit les affaires du pays et il s'est plaint que le discours du trône n'ait pas mentionné les divers changements de tarif douanier que l'on devait opérer à cette session. Mon honorable ami aurait bien dû savoir, s'il avait réfléchi un instant, qu'il est dangereux de proposer une modification des droits du tarif dans le discours du trône. On ne l'a jamais fait, je crois, pas plus dans ce pays que dans aucun autre. A ce sujet, du moins, il a donc eu tort de se plaindre. Il a déploré le gaspillage de matériel, la perte de vies humaines, et la destruction des forces morales et religieuses. Pas un ne saurait le déplorer plus que moi-même et les députés de ce côté (la droite) de concert avec tous nos collègues. La guerre est cruelle; elle est destructive. Ses effets ne se bornent pas à l'année dans laquelle elle fait rage; ils s'incarnent dans la nature humaine. En général, ils n'élèvent pas, mais dépriment et dégradent l'humanité. On assiste à de magnifiques explosions d'héroïsme, à de splendides faits d'armes. Il se présente des occasions remarquables où le soldat s'oublie pour la grande cause pour laquelle il se bat et expose sa vie. Ce sont là de brillants rayons de soleil dans un ciel de tempête, mais en fin de compte la guerre déprime et rabaisse l'humanité.

Mais comment le Parlement restaurera-t-il la foi religieuse et la force morale de la nation?

[Le très hon. sir George Foster.]

Individuellement nous pouvons essayer de les rétablir en nous; chez les autres c'est matière à laisser entre eux-mêmes et leur Dieu—entre eux-mêmes et leur propre conscience, qui est la voix de Dieu. Nous devons tous prier avec l'espoir que cette cruelle guerre n'aura pas affaibli la foi, éteint la ferveur religieuse et épuisé la force morale de notre nation au point que nous ne puissions nous ressaisir et remettre notre pays dans les conditions où nous l'avons trouvé au début de la guerre.

Mon honorable ami blâme les méthodes autocratiques, l'indécision et l'insuffisance des ministres. Je m'occuperai de cela un peu plus tard et répondrai à sa critique. Il demande une nouvelle législation et un nouvel exécutif, et voici sur quoi, entre autres choses, il base sa prétention. En conséquence d'un accord entre les deux côtés de la Chambre, la durée de la législature a été prolongée d'un an; et il déclare que la plus infernale mesure législative dont des ministres aient jamais été responsables a été adoptée au cours de cette période supplémentaire de la législature.

Or, je le demande à mon honorable ami, quand fut prolongé d'un an la durée de la législature, est-ce que ce fut à la condition que le parlement serait prévu d'un seul de ses droits? L'un des droits du parlement est de légiférer sur la représentation du peuple, or, cette prolongation d'un an s'est faite en respect de tous les pouvoirs législatifs et sans restriction. En pleine possession de ces pouvoirs, le parlement a adopté une loi électorale qui—quoi qu'en pense mon honorable ami—a été accueillie par la très grande majorité de la population loyale du pays comme une mesure nécessaire en ce temps de guerre.

A propos du projet de loi électoral mon honorable ami nous a promis que si nous présentions un bill convenable—c'est-à-dire qui lui plaît—il l'appuierait; mais que si le bill n'était pas ce qu'il doit être—c'est-à-dire s'il ne convenait pas à mon honorable ami—ce serait alors guerre à mort; ou si nous n'adoptions pas certaines dispositions, il faudrait dire pourquoi. Nous allons présenter un bill qui devrait satisfaire mon honorable ami et qui devrait satisfaire les honorables députés qui siègent de son côté de la Chambre s'ils sont raisonnables, comme je crois qu'ils le seront, et nous accueillerons avec satisfaction son concours et le leur ayant en vue la perfection de la mesure. Mon honorable ami a parlé des régimes de la représentation dans les provinces et de leur adoption, mais je crois que nous